

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020

Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de :

Excusés représentés : Mesdames KOZA par Mme FONTANESI, THIEBAUT par Mr BREUIL

Excusés non représentés : Monsieur LEDOUX, Mme MOREAUX à partir de 19h00

Secrétaire de séance : Monsieur Serge GAGNOUX

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 30 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

- Installation de Mr Thierry CANART en qualité de conseiller municipal et nombre d'adjoints

Vu l'article L270 du code électoral,

Vu l'article L2122-15 du code général des collectivités territoriales relatif à la démission du maire ou d'un adjoint

Vu l'article L2121-4 du code général des collectivités territoriales qui stipule que « le maire doit convoquer le suivant de liste, devenu conseiller municipal, à la plus proche réunion du conseil municipal. Si l'intéressé ne renonce pas de manière expresse à son mandat, son élection est proclamée dès lors que le maire procède à son installation »

Considérant que la Présidente de l'Assemblée a reçu le 16 juillet 2020, un courrier du représentant de l'Etat acceptant en date du 9 Juillet 2020, la démission de Mme Laurence CORNU, en qualité de 3^e adjointe et de conseillère municipale.

Considérant que Mme Geneviève DELIGNY-BOUTET, suivante de la liste, a par courrier du 20 Juillet 2020, attesté ne pas souhaiter exercer le mandat de conseiller municipal,

Considérant que le suivant de liste est Mr Thierry CANART,

Madame le Maire déclare installer dans ses fonctions de conseiller municipal Mr Thierry CANART et propose au conseil municipal de ne pas pourvoir le poste d'adjoint devenu vacant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité par :

Abstention : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

- Décide de ne pas pourvoir au poste d'adjoint devenu vacant.

- Modification des commissions municipales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-22

Vu la délibération n°2020-11 du 15 juin 2020 portant formation des commissions communales

Considérant que suite à la démission de Mme Laurence CORNU et l'installation ce jour de Mr Thierry CANART, en qualité de conseiller municipal, il y a lieu de modifier la composition des commissions communales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, par 14 voix pour :

- décide pour la durée du mandat de modifier la composition des commissions communales « Bâtiments- Sécurité », « Urbanisme » et « Affaires culturelles,

sportives et associatives suivantes » :

<p style="text-align: center;">CHEMINS BOIS ET FORETS</p>	<p style="text-align: center;">VOIRIE FLEURISSEMENT ENVIRONNEMENT</p>
<p>VP : Olivier HUOT Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoints - Mickaël JAMA - Laurent LESCOP - Thomas LEMERCIER - Patrick BREUL - Fabrice LEDOUX 	<p>VP : Olivier HUOT Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoints - Serge GAGNOUX - Thomas LEMERCIER - Laurent LESCOP - Mickaël JAMA - Gwladys MOREAUX - Maryline THIEBAUT - Emilie-Sophie LEBEAU
<p style="text-align: center;">BATIMENTS SECURITE</p>	<p style="text-align: center;">URBANISME</p>
<p>VP : Benoit DUPONT Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoints - Maryline THIEBAUT - Thierry CANART 	<p>VP : Marie-Line CHARPENTIER Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoints - Maryline THIEBAUT - Thomas LEMERCIER - Patrick BREUL - Thierry CANART
<p style="text-align: center;">PATRIMOINE CIMETIERE</p>	<p style="text-align: center;">AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET ASSOCIATIVES</p>
<p>VP : Marie-Line CHARPENTIER Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoints - Serge GAGNOUX - Fabrice LEDOUX - Karine KOZA 	<p>Catherine FONTANESI Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoints - Emilie-Sophie LEBEAU - Fabrice LEDOUX - Gwladys MOREAUX
<p style="text-align: center;">FETES ET AUTRES CEREMONIES</p>	<p style="text-align: center;">CEREMONIES COMMEMORATIVES</p>

VP : Benoit DUPONT Membres : <ul style="list-style-type: none"> - Adjoints - Karine KOZA - Patrick BREUL - Fabrice LEDOUX - Gwladys MOREAUX 	VP : Marie-Line CHARPENTIER Membres : <ul style="list-style-type: none"> - Adjoints - Maryline THIEBAUT
COMMUNICATION	
Le Maire Membres : <ul style="list-style-type: none"> - Adjoints - Emilie-Sophie LEBEAU - Maryline THIEBAUT - Mickaël JAMA - Serge GAGNOUX 	

- **Achat d'un tracteur avec épareuse et reprise du tracteur existant.**

Madame le Maire donne la parole au vice-président, en charge de la commission voirie, environnement et fleurissement, pour une présentation du dossier de remplacement du tracteur John Deere type 5620 équipé d'un chargeur frontal.

Monsieur Olivier HUOT rend compte des travaux des membres de la commission et présente les devis de trois fournisseurs pour l'achat d'un tracteur équipé d'une épareuse, avec reprise du tracteur équipé existant.

Après analyse, des différentes offres et communication de l'avis favorable de la commission, le conseil municipal par :

Abstention : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

- Retient la société PRIMAULT pour la fourniture d'un tracteur CLAAS, type ATOS 350 d'une puissance de 115ch, équipé d'une épareuse Kuhn pour des montants respectifs de 52.500€ HT, et 13.000€ HT, soit un total de 78 600 € TTC.
- Valide la reprise par la société PRIMAULT, du tracteur John DEERE Type 5620 équipé d'une fourche/godet, pour un montant de 21.000€ HT, soit 25.200€ TTC.
- Autorise le maire à signer les devis et documents afférents à ce dossier
- Décide des modifications budgétaires suivantes :

Investissement

Recettes

- Compte 024 : prix de vente du matériel : +25.200€

Dépenses

- Opération 482 : matériel de voirie C/21571 : + 29.000€
- Opération 159 : autres opérations C/2152 : - 3.800€

- Demande d'achat du terrain communal sis derrière le nouveau cimetière

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mr Stéphane DEMAY, aux termes duquel il nous informe qu'il souhaite agrandir son entreprise, en se portant acquéreur d'une surface d'environ 2.900m² à prendre dans le terrain appartenant à la commune, cadastré AK 0198 d'une contenance totale de 1ha46a29ca.

Considérant que ce terrain jouxte le cimetière et les ateliers municipaux, Madame le Maire propose à l'assemblée de conserver cette réserve foncière pour permettre, en cas de besoin, l'extension des ateliers municipaux ou du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

Abstention : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

- Décide de répondre défavorablement à la demande de Mr Stéphane DEMAY
- Charge Madame le Maire d'informer le demandeur.

- Demande d'échange de terrains rue du Moulin Bleu/Rue de la Gare

La Présidente précise aux membres présents que Madame Gwladys MOREAUX est concernée par cette délibération et lui demande de ne pas assister aux débats et de ne pas délibérer.

Mme MOREAUX quitte la salle à 19h00 .

Mme le Maire informe ses collègues, qu'elle a rencontré avec Mme CHARPENTIER, en charge de l'urbanisme, Monsieur Damien CEZ, propriétaire d'un terrain jouxtant ceux de la commune, concernant une demande d'échange avec la commune afin d'avoir une emprise foncière cohérente lui permettant d'optimiser sur son exploitation le stationnement, la circulation et en cas de besoin un futur développement .

Suite à une première vente d'une partie du terrain communal en 2011, le maire précédent avait demandé à un géomètre d'établir un projet de plan prévoyant deux lots destinés à la construction de deux habitations.

Le projet de division porte sur deux lots : un lot de 884m² en façade de la rue du Moulin Bleu et un second lot de 885m², en fond de parcelle desservi par une bande de 4m de large depuis la rue du Moulin Bleu.

L'échange proposé par le demandeur permettrait à la commune d'avoir deux terrains en façade de rue, dont un terrain pourrait être desservi par deux rues puisqu'il se situerait à l'angle de la Rue du Moulin Bleu et la rue de la Gare.

Les surfaces restent à définir, mais elles seraient approximativement de la même contenance que précédemment.

Madame FONTANESI précise également que cette demande faite sous le précédent mandat, auprès du maire et de son bureau avait reçu un accord de principe verbal.

Après présentation du projet de découpage et d'échanges possibles,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

Abstention : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 13

- Emet un accord de principe à ces échanges,
- Sollicite du demandeur un projet de plans de division, avec les contenances exactes qui seront échangées, mais également avec les deux lots de terrains à bâtir que la commune mettra ultérieurement en vente.
- Dit que les frais de géomètres et de bornage ultérieur, seront à la charge du demandeur, ainsi que les frais de notaire qui découleront de cet échange
- S'engage à délibérer sur ces échanges et sur l'éventuelle soulte à verser par le demandeur lorsque les documents du géomètre nous seront communiqués
- Charge Madame le Maire d'informer le demandeur.